



MANIFESTE POUR UN MODÈLE DE DÉFENSE FRANÇAIS DANS L'UNION EUROPÉENNE

La Société Française d'Études Militaires (SFEM) est une association fondée selon la loi de 1901. Elle répond au besoin exprimé par l'opinion de refonder le débat public sur une pratique moderne de la citoyenneté. La SFEM a été ainsi créée en vue d'offrir un espace de débat sur les affaires militaires. Elle est formée d'hommes et de femmes qui, hors de tout corporatisme, estiment que l'intérêt national commande de ne pas priver la France d'un outil militaire à la hauteur des ambitions qu'elle affiche, notamment au sein de l'Union européenne.

Membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies et artisan majeur de la construction européenne, la France ne peut en effet se cantonner à une politique militaire de repli sur soi. Elle a des intérêts à défendre et la communauté nationale reconnaît que ces intérêts sont en cohérence avec les valeurs qu'elle cherche à promouvoir. En outre, la France doit peser, avec ses partenaires européens, sur la résolution des crises et des conflits selon des termes qui leur soient propres. Depuis que le cadre institutionnel a été mis en place avec le traité de Maastricht, l'enjeu de la défense européenne est en effet de définir des concepts et des doctrines militaires « made in Europe ».

La SFEM entend participer à cet effort avec ce « Manifeste pour un modèle de défense français dans l'Union européenne ».

Ce manifeste est destiné à appeler les décideurs à une refondation de la politique militaire française. Les réformes auxquelles il a été procédé au cours de la décennie 1990 n'ont pas permis d'éviter la crise existentielle et financière dans laquelle sont actuellement plongées les armées. Il convient, par un effort de renouveau urgent, de donner un sens à l'effort qui est demandé aux personnels de nos armées. Le saupoudrage de crédits et les transformations cosmétiques ne sont plus de mise. Il s'agit bien plutôt d'adopter une attitude volontariste afin de donner, avec un budget limité, une plus grande efficacité militaire aux forces françaises. Des ressources financières faibles appellent, en effet, les armées à beaucoup d'imagination et d'audace pour donner au pays la défense qu'il mérite et à laquelle aspire la très grande majorité de nos concitoyens. Il s'agit donc de proposer un cadre conceptuel et « programmatique »

visant à poursuivre et amplifier l'orientation européenne donnée à la défense française.

1. – Les paradoxes de la situation militaire française

Les armées se sont profondément transformées, au cours des années 1990, tant dans leurs structures que dans leur format. Elles ont désormais vocation à se projeter hors d'Europe pour agir le plus souvent dans un cadre multinational tout en maintenant, avec la dissuasion nucléaire, leur mission de défense des intérêts vitaux de la nation. La décision du président de la République, en 1996, de professionnaliser les Armées a considérablement accéléré cette évolution.

Les dividendes de la paix tirés de la fin du bloc soviétique ont, parallèlement, amplifié les effets de rétrécissement du format des forces qu'accompagnaient les réformes. Des moyens significatifs ont été retranchés des anciennes structures opérationnelles sans que les impératifs stratégiques et militaires aient toujours pu prévaloir sur une logique dictée également par des impératifs budgétaires et sans que la doctrine ou les missions confiées aux armées aient été modifiées. Dans de trop nombreux cas la répartition géographique des unités n'a pas été repensée et elle ne correspond plus à des impératifs opérationnels. Cet ensemble de facteurs donne une image paradoxale de la politique militaire de la France.

- Paradoxes politiques : l'idée d'« Europe de la défense » semble s'imposer chaque jour davantage, particulièrement depuis la signature du Traité de Maastricht. La volonté de créer une « Europe de la défense » de « demain » s'est ainsi largement diffusée et elle est de plus en plus partagée par les membres de l'Union européenne. Pourtant le principe de souveraineté nationale reste très fort dans les populations et dans certaines armées, face notamment à une Europe « d'aujourd'hui » qui ne convainc que partiellement. Par ailleurs, si elle s'affiche comme une entité politique, l'Europe n'est pas encore résignée à se passer de l'OTAN.
- Paradoxes stratégiques : les forces armées sont aujourd'hui principalement employées à des missions hors de nos frontières et toutes leurs composantes interviennent chaque jour dans la résolution des crises. Pourtant, dans un environnement international difficile à décrypter, la nature et l'ampleur des menaces de demain sont plus incertaines que jamais et la lutte contre les nouvelles menaces apparues sur le territoire national et dans l'étranger proche de l'Europe appelle à des réponses d'ordre interministériel (Intérieur, Économie, Justice).
- Paradoxes culturels : le risque est grand de voir la société militaire, professionnalisée, souvent en opération, ne disposant pas de tous les droits civiques, absente des débats qui agitent la société civile, se replier sur elle-même. A un moment où leur emploi est intensif, les militaires s'interrogent pourtant sur la nature de leur mission, comme sur leur place au sein de la société.

- Paradoxes technologiques : les crises actuelles se caractérisent généralement par la primauté du facteur humain ainsi que par l'utilisation fréquente de moyens à faible valeur ajoutée technologique en particulier lors de leur déclenchement, tandis que leur résolution fait de plus en plus appel à des moyens sophistiqués. Plus généralement, la façon de concevoir et de mener des opérations militaires semble, aujourd'hui, subir des transformations conceptuelles et organisationnelles profondes sous l'impact de l'évolution technologique. Mais, alors que l'emploi opérationnel des forces militaires trouve une nouvelle actualité, les moyens que la France y consacre sont en constante réduction.

Pour surmonter cette situation, il convient de faire preuve d'audace. Des augmentations budgétaires, si nécessaires soient-elles, ne suffisent plus à répondre aux défis. Il est indispensable de procéder à un aggiornamento de notre politique de défense, qui doit reposer sur des postulats clairement établis.

2. – Vers un nouveau modèle d'armée : les postulats du changement

- Une européanisation lucide mais sans réserve : un lien étroit existe désormais entre la transformation de l'appareil militaire français et la construction européenne. Depuis les accords de Maastricht et surtout ceux de Saint-Malo, en décembre 1998, les pays membres de l'Union européenne se sont décidés à construire une défense européenne autonome, c'est-à-dire en dehors du cadre de l'OTAN qui avait toujours prévalu depuis 50 ans. La dynamique ainsi créée ouvre un chantier dont l'aboutissement peut être aussi révolutionnaire que l'a été, en son temps, la mise en place de la monnaie unique. La France a choisi d'être au cœur de cette dynamique. Elle doit en conséquence repenser son modèle de défense actuel, qui correspond à la scène internationale de l'immédiat après-Guerre froide et aux dangers qu'elle recouvrait. L'Europe de la défense doit recevoir un nouvel élan et se voir, par exemple, attribuer par traité une mission, une autorité et des moyens propres. Les opérations militaires européennes doivent être dirigées au niveau politique par un haut représentant dont on pourrait concevoir que, dans un premier temps, il soit l'émanation d'un groupe réduit de nations (probablement la France, le Royaume Uni, l'Allemagne, qui représentent 75 % des capacités militaires des 15 membres de l'Union) sur le modèle des coopérations renforcées sans pour autant exclure dans un second temps les autres États de l'UE. L'Europe doit disposer par ailleurs de moyens propres de commandement (état-major de niveau stratégique, capacité de commandement de théâtre embarqué), de renseignement (avec des moyens d'acquisition – satellites, AWACS – détenus en

propre), de communication et de transport stratégique.

- Un modèle capable d'adaptabilité et de réactivité : à l'image de ce qui se produit dans la société, à l'image aussi des entités multinationales qui la composent, l'outil militaire doit être par nature et par destination en évolution permanente. Le modèle proposé par la SFEM est avant tout adaptable et d'une grande réactivité tant à l'égard des dangers et des risques qu'à la pression de l'évolution technologique.
- Son acceptabilité par la Nation : résolument européen tout en visant à devenir un accélérateur de cette Europe de la défense, le modèle doit correspondre à une acceptabilité politique forte tant de la part des dirigeants politiques que de la population française. A ce titre, la relation entre l'armée et la nation appelle des mesures novatrices qui dépassent les traditionnelles manifestations d'union patriotique.

A partir de ces postulats, plusieurs « modèles » peuvent servir à éclairer et à nourrir la réflexion.

3. – Quel modèle de défense français dans l'Union européenne ?

Suivant le rôle attribué aux forces armées, plusieurs schémas de modèles se présentent aujourd'hui ; il est possible de combiner leurs avantages respectifs :

- Le modèle « entreprise d'intérim », qui correspond à une armée employée en permanence, visant l'excellence au présent, organisée autour d'un noyau réduit de forces combattantes et recherchant en temps réel sur le marché « sur étagères » les équipements et le soutien (transport, logistique, communications) dont elle a besoin « au cas par cas ».
- Le modèle du vigile, concentré sur des missions de protection et de sécurité publique sur le territoire national.
- Le modèle du corps expéditionnaire, projeté à l'extérieur pour y défendre les intérêts nationaux.
- Le modèle du policier, correspondant à un emploi de la force de type répressif, reposant sur des moyens puissants de frappe à distance pour « punir » un perturbateur de l'ordre international, et privilégiant l'efficacité.

- Le modèle du négociateur, concevant la force armée comme un soutien de la diplomatie, reposant avant tout sur une capacité de présence à l'extérieur et de contrôle des espaces physiques, privilégiant le plus bas niveau de violence.
- Le modèle « coup de poing », consistant à mettre sur pied une armée en ordre de marche aux effectifs ramassés autour du triptyque emploi–instruction–avenir, « *instrument de manœuvre répressif et préventif... instrument tel qu'il puisse déployer du premier coup une extrême puissance et tenir l'adversaire en état de surprise chronique*^[1] ». Cette armée serait capable d'absorber une force plus volumineuse (obtenue par la restauration temporaire du service militaire), si le besoin s'en faisait sentir. Elle disposerait de soldats professionnels bénéficiant d'une instruction militaire intensive pour en faire des soldats d'élite. Elle serait capable de s'engager rapidement et de manière décisive dans une crise ou un conflit grâce à une doctrine tactique supérieure servie par des matériels performants et une cohérence opérationnelle sans faille.

Afin de tirer le meilleur parti des différents modèles, nous proposons les choix suivants, qui constituent des principes d'application des postulats énoncés précédemment :

- ⇒ Si la protection de la Nation, notamment par la dissuasion nucléaire, reste à l'évidence une mission centrale des forces armées, **il faut affirmer leur dégagement des missions de sécurité intérieure, sauf cas de force majeure.**
- ⇒ Pour répondre à la diversité des missions demandées aux forces armées face aux défis à relever, il faut se tourner résolument vers le **principe de la spécialisation des forces.**
- ⇒ Face à l'incertitude quant aux menaces de demain, il faut consacrer **une part importante de nos efforts à la préparation de l'avenir.**

4. – **La redéfinition de la politique militaire française autour du triptyque défense nationale, intervention, préparation de l'avenir**

La période actuelle se caractérise par une grande incertitude sur les risques et menaces qui pèsent sur le pays et sur l'Europe. Si aujourd'hui les risques terroristes doivent être considérés avec la plus grande attention, il n'en reste pas moins impossible d'exclure à plus long

terme la réapparition de menaces classiques. La reconstitution de la scène internationale ne permet pas, en effet, d'écarter la résurgence de menaces majeures pour nos intérêts et ceux de l'Union européenne. Cette palette très variée de risques et de menaces a pour caractéristique de se présenter à des échelles de temps et avec des formes extrêmement différenciées. Par voie de conséquence, la polyvalence qui caractérise actuellement les forces armées paraît devoir être à reconsidérer avec la mise sur pied de trois types d'armées qui devraient coexister. Si le rôle de chacune de ces armées est différent, la mobilité des personnels de l'une à l'autre reste possible. Le schéma présenté ci-dessous se conçoit dans un cadre budgétaire en légère augmentation par rapport à celui qui a prévalu durant l'exécution de la Loi de Programmation militaire 1996-2001.

➤ **La force « bouclier »**

Elle est destinée à assurer la défense de la Nation si ses intérêts vitaux sont menacés ou si des actions de déstabilisation interne, notamment par voie de terrorisme, sont entreprises. Cette force s'articule autour de :

1. La réalisation d'une « bulle de sécurité » face aux menaces tant étatiques que non étatiques :
 - la surveillance et la protection des espaces aériens et maritimes, qui doivent prendre en compte le phénomène de l'immigration clandestine ;
 - la dissuasion nucléaire, dont il convient de repenser le rôle, la fonction et les moyens pour en garder les vertus dans un contexte politico-stratégique très différent de celui de la Guerre froide ;
 - un dispositif antimissiles de théâtre en fonction des avancées de la technologie.
2. La contribution des forces armées à la vie de la cité par :
 - le soutien à la défense intérieure associant prioritairement, sous une forme renouvelée, les organismes de secours aux personnes, la gendarmerie, les douanes et des « unités de réserve citoyenne » à base de volontaires et équipées de matériels modernes ;
 - une politique très forte vers la jeunesse afin de refonder le lien qui doit exister entre elle et l'armée. A ce titre, la création d'un corps de cadets est vivement recommandée. La cible à sensibiliser est du même ordre que ce qui existe en Grande-Bretagne, où l'on dénombre 132 000 cadets de 12 à 20 ans.

➤ **La force « glaive »**

Elle serait marquée par une réorientation conforme aux défis actuels et un engagement européen significatif.

⇒ L'action militaire de vive force doit être reconnue comme une composante essentielle de notre politique étrangère :

- parce que la culture et les savoir-faire militaires sont des atouts traditionnels de la France, qui doit peser, avec ses partenaires européens, sur la résolution des crises et des conflits qui affectent ou qui pourraient affecter leur sécurité ;
- parce que la France ne peut se cantonner à une politique militaire de repli sur soi. L'action militaire, quand elle vise à la stabilité d'une zone de conflit, doit être reconnue comme une composante importante de l'aide au développement.

⇒ L'articulation des forces conventionnelles françaises doit obéir au principe de spécialisation avec :

- une **force de présence et de stabilisation** constituée d'unités terrestres interarmes légères et mobiles, de bâtiments de contrôle des espaces maritimes et d'une force aérienne dédiée au contrôle de l'espace aérien et au transport logistique. L'objectif doit être de pouvoir participer à des opérations de stabilisation avec une force d'un volume équivalent à une brigade terrestre, un groupement de gendarmerie mobile, un escadron aérien mixte, un groupe amphibie et une composante orientée vers les actions civilo-militaires. L'ensemble doit être relevable.
- une **force de renseignement et d'actions spéciales interarmées** comprenant quatre composantes : spatiale (écoute et imagerie), aérienne (reconnaissance et drones à vocation stratégique), terrestre (unités de recherche humaine du renseignement, écoute électronique et drones à vocation opérative et tactique), et navale (commandos, écoute et surveillance maritime et aéro-maritime).
- une **force d'intervention et d'extraction**. Constituant la véritable réserve d'intervention des forces françaises, cette force serait caractérisée par un très haut niveau technologique, une excellente mobilité stratégique et tactique ainsi qu'une forte puissance de feu. Elle devrait comprendre une composante terrestre réduite apte au combat de haute intensité (de l'ordre de deux brigades blindées et une brigade aéromobile), une composante aérienne de frappe à longue distance et d'appui rapproché, une composante maritime articulée autour d'un

groupe aéronaval et apte à délivrer des frappes à longue distance et une unité de forces spéciales.

➤ **La force « éclaireur »**

Elle serait destinée à la préparation de l'avenir afin de :

- ⇒ Préserver la souveraineté de demain en engageant les attributs militaires de la souveraineté d'aujourd'hui au service de l'Europe.
- ⇒ Se prémunir contre des surprises stratégiques liées à la résurgence d'une menace majeure ou provoquée par une percée technologique ou opérationnelle brusque.
- ⇒ Développer de nouveaux savoir-faire opérationnels correspondant à notre culture militaire et stratégique pour les proposer demain à nos partenaires européens mais aussi pour former le noyau d'une armée apte à une remontée en puissance rapide.

Sous l'effet des technologies de l'information et des communications, les forces armées modernes traversent actuellement une mutation de leurs outils, de leurs modes d'organisation, ainsi que de leurs doctrines opérationnelles. Décelée dès les années 1980 par les théoriciens militaires soviétiques, qui l'avaient baptisée « révolution militaro-technique », puis reconnue et amplifiée après la guerre du Golfe par les Américains, qui parlent, eux, de « révolution dans les affaires militaires », cette mutation a le caractère à la fois radical et progressif de celles qui ont scandé l'histoire militaire du vingtième siècle, dans l'entre-deux-guerres, puis à l'heure nucléaire. Les domaines technologiques clefs en sont la précision des munitions, le ciblage et le C3R (systèmes d'information et de commandement) ; dans les prochaines décennies émergeront en outre de nouvelles armes à fort potentiel, comme les lasers opérationnels et les systèmes hyperfréquences.

La guerre future repose, notamment, sur une forte augmentation du nombre de senseurs de surveillance des zones de combat ou de sûreté, sur une exploitation et fusion en temps quasi réel de leurs informations, sur la diffusion très rapide de cette exploitation à tous les systèmes d'armes. Cette réalité impose une globalisation (stratégique, opératif, tactique, commandement, action, logistique, environnement...) des C3R et par-là même une très forte exigence de connectivité (débit, protection, disponibilité) entre toutes les entités (jusqu'au plus bas niveau opérationnel : section, aéronef...) participant à une action quelconque. L'« arme supérieure », pour reprendre l'expression qu'employaient, en 1920, des officiers français, à la pointe de la réflexion militaire, pour désigner le char et l'avion, c'est-à-dire l'arme autour de laquelle se groupent toutes les autres armes et qui fixe le rythme tactique, est cette fois-ci le complexe de

recueil, de traitement et de diffusion de l'information en temps réel, qui joue le rôle d'un formidable accélérateur du tempo opérationnel.

Épouser et conduire ce mouvement suppose une organisation spécifique qui privilégie l'esprit d'innovation technico-opérationnelle. Tel fut l'exemple donné par la petite armée de Von Seeckt au cours des années 1920, et aujourd'hui par l'armée américaine, travaillée par une formidable inventivité militaire et pour laquelle chaque nouvel engagement est une occasion supplémentaire de tester des matériels, des concepts d'emploi et des tactiques innovants. A cet égard la France n'accuse pas de retard intellectuel, mais elle peine à trouver un projet militaire susceptible, en tant que « projet d'entreprise », de fédérer et de stimuler les énergies, comme le fit en son temps la création de la force de dissuasion.

Pour matérialiser un tel projet, il est nécessaire de créer un **grand commandement interarmées, une sorte de « laboratoire », regroupant des éléments des forces mais aussi de la DGA**. Il devrait comprendre trois pôles :

- un pôle **Expérimentation militaire**, composé d'unités des trois armées dédiées à un emploi expérimental. Ce pôle serait la pointe avancée des armées pour le développement d'un nouvel art opérationnel. Le volume de forces pourrait être du niveau d'une brigade terrestre avec des composants permanents de chaque fonction opérationnelle terrestre (arme blindée, infanterie, artillerie, Alat, génie, transmissions, etc.), du groupe amphibie maritime et de plusieurs escadrons aériens mixtes (supériorité aérienne, frappe, reconnaissance et guerre électronique active), mais remplacerait l'articulation classique par armée par de nouvelles structures (par exemple : appui, combat, soutien, renseignement...). Le pôle comprendrait par ailleurs des centres de simulation puissants, sorte de laboratoires de combat. A chaque nouvel engagement des forces françaises, il assurerait un debriefing des unités, afin de tirer les « leçons apprises » des conflits.
- un pôle **Innovation technico-opérationnelle**, coiffé par une structure associant organiquement la Direction des Systèmes de Forces et de la Prospective de la DGA, les Officiers de Cohérence Opérationnelle de l'État-Major, ainsi que les industriels de la Défense. La structure et les modes de fonctionnement actuels de la DGA et des armées, en dépit des grands progrès accomplis, ne sont probablement pas adaptés à la réactivité qu'exige aujourd'hui l'évolution rapide des menaces comme des technologies. Aussi l'inclusion de l'industrie dans ce schéma répond à la réalité actuelle où elle n'est plus simplement fabricant de matériels sur la base de spécification ultra-précises données par la Défense ; il s'agit aussi de favoriser la migration rapide des technologies commerciales vers les besoins militaires.

La principale vocation de ce pôle serait la prospective opérationnelle et la réalisation de démonstrateurs susceptibles d'un déploiement opérationnel rapide. Cela suppose probablement une diminution du nombre des programmes d'armement afin de concentrer l'effort sur des projets de plus grande envergure, sur la base d'une stratégie claire de choix technologiques : l'armée française doit faire des choix et se donner pour ambition, dans les domaines qu'elle jugera clefs, d'être au meilleur niveau possible. La liaison avec le pôle « Expérimentation militaire », qui aurait vocation à tester rapidement ces outils nouveaux pour en extraire tout le potentiel opérationnel, serait naturellement cruciale.

➤ un pôle **Recherche militaire avancée**, composé :

- d'une agence de recherche militaire, analogue à la DARPA américaine, à vocation européenne ;
- d'une structure pilotant le développement de réseaux de recherche associant laboratoires publics et industriels ;
- d'une société publique de capital-risque finançant des jeunes pousses dans le domaine de la Défense.

A ce grand commandement devrait également être rattachées :

- une **cellule** de *conception des doctrines opérationnelles prospectives* (les « visions ») fixant le cap militaire général aux pôles pré-cités. Cette cellule entretiendrait des relations avec les think-tanks nationaux et européens afin d'orienter la réflexion des officiers en formation ;
- une **mission** chargée du *développement de la réflexion opérationnelle* au sein des forces. L'objectif serait de favoriser le renouveau de la pensée militaire professionnelle, sortie anémiée d'une ère nucléaire caractérisée par l'orthodoxie doctrinale.

Conclusion

La dynamique que l'on peut attendre d'un tel dispositif, en rupture avec les lourdes organisations et le fonctionnement linéaire de l'innovation adaptés au contexte de la Guerre froide, doit permettre de **mieux s'adapter aux actuelles menaces asymétriques** qui sont **en évolution rapide**. Elle est aussi une bonne façon de répondre au risque de long terme que représente la possible résurgence d'une menace majeure, spécialement

sous la forme mortelle d'une **surprise stratégique** type 1940. Toujours à la pointe de l'innovation militaire, notre armée professionnelle, ramassée mais efficace, représenterait potentiellement, dans le cadre européen, le germe et le réservoir de cadres d'une armée reconstituée pour répondre aux menaces d'aujourd'hui comme à celles de demain.

o o o o o

La Société Française d'Etudes Militaires, créée en décembre 2001, se fixe pour but :

- 1) d'instaurer un forum sur les questions militaires où se retrouvent, hors de toutes affiliations professionnelles ou partisans, des citoyens soucieux de l'avenir de la défense française ;
- 2) d'étudier en toute indépendance et liberté les thèmes à dominante militaire relatifs aux problèmes de défense et de sécurité collective du moment, en tenant compte de la spécificité française ;
- 3) d'enrichir les débats publics, en diffusant éventuellement les conclusions des études et réflexions de la SFEM ;
- 4) de tisser des liens avec des associations étrangères similaires notamment celles qui existent au sein de l'Union Européenne.

Elle poursuit ce but par des réunions-débats mensuelles au cours desquelles ses membres cherchent à élaborer des réponses concrètes aux problèmes de la défense aujourd'hui.

La SFEM est une association régie par la loi de 1901 ; ses membres, qui viennent d'horizons particulièrement divers, sont issus du monde civil comme du monde militaire, des milieux de la recherche, de l'industrie et de la finance ou de la fonction publique :

Yves Boyer (Président)

Benoît Durieux (Secrétaire)

Jérôme Dupont (Trésorier)

Alain Valtaud (Secrétaire adjoint)

Eric Autellet

Henry Belin

Xavier Benoist

Amaya Bloch-Lainé

Xavier Boute

Dominique Colas

André d'Anselme

Marc de Fritsch

Vincent de Gournay

Jerôme de Lespinois

Henri de Pradier d'Agrain

François-Régis Duval

Gilles Fartek

Jean-Louis Faure

Bruno Gabellieri

Jean-André Galeyrand

Philippe Hayez

Lionel Jeand'heur

François Laurent

Philippe Mahieu

Christian Malis

Philippe Mallard

Emmanuel Montanié

Stéphane Pau

Jérôme Pelistrandi

Jean-Pierre Petit

Bruno Sanz

Vous pouvez contacter la SFEM à l'adresse suivante :

SFEM BP 81 41000 Blois Cedex

et sur Internet : sfem2030@hotmail.com

^[1] Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier.*